

COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AOUT 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 04 août 2015, s'est réuni à 19h00 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERTIN, Maire.

Présents : M^{me} GAILLE – Mr MEUNIER (Adjoints) – Mr POTIGNAT – M^{me} SABATIER – Mr QUAIRE (conseillers délégués) – Mr BOUCHARD – M^{me} FINAT – M^{me} GUILLET – Mr BACOT – Mr BLANCHET – Mr MAIRAL – Mr JOURDAIN – M^{me} HORIOT – M^{me} BRADEL (Conseillers municipaux).

Absents représentés : Mr CROUZIER, M^{me} BOUILLON, Mr CORRE, M^{me} GRENIER, M^{me} JAYAT, Mr MARILLIER.

Absentes : M^{elle} ARNOUX, M^{me} GRINCOURT.

M^{me} Elisabeth GUILLET a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION du compte rendu du 16 juin 2015 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ MARCHES PUBLICS

- Voirie 2015 : Dans le cadre de l'aménagement de la voirie 2015 des rues de VIGNOLES et de CHAMPAGNAT, le Maire présente le résultat de l'ouverture des 3 plis reçus, suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 08 juillet 2015, et après renégociation :

TABLEAU D'ANALYSE ET DE CLASSEMENT DES OFFRES			
N° du registre	CANDIDATS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
1	EIFFAGE TP	298 057,15	357 668,58
2	EUROVIA	398 140,60	477 768,72
3	COLAS	317 568,00	381 081,60

Après avoir analysée l'offre reçue, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise **EIFFAGE-TP** qui, selon les critères préalablement définis dans l'avis, est la mieux placée ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

- Multisports : Considérant le résultat du MAPA pour les travaux d'installation d'un terrain Multisports, le Maire présente le résultat de l'ouverture et de l'analyse des 5 plis reçus, effectuées lors de la commission d'appel d'offres du 08 juin 2015 :

OFFRES DES ENTREPRISES			
N° du registre	Noms des Candidats	en H.T. (base + variante)	en T.T.C. (base + variante)
1	URBAN PARK	60 670,00€	72 804,00€
2	A.S.N.E.	55 926,15€	67 111,38€
3	REPLAY SERVICES	72 283,00€	86 739,60€
4	TRANSALP	38 755,78€ 37 906,60€	46 506,94€ 45 487,94€
5	KOMPAN	75 342,10€ 55 890,10€	90 410,52€ 67 068,12€

Monsieur JOURDAIN prend position pour ce projet mais conteste le choix du lieu d'implantation au motif de l'impossibilité d'évolution de la structure.

Après avoir analysé les offres reçues, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise **URBAN PARK** qui correspond aux attentes techniques et esthétiques des élus ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

3/ BUDGET : emprunt 2015

Après avis de la commission finances, les membres du Conseil Municipal étudient les 4 offres des institutions bancaires suivantes : Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Banque Populaire du Massif Central et le Crédit Mutuel du Massif Central. Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'offre de prêt « **CITE GESTION FIXE** » faite par le CMMC dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	230 000 Euros
Objet	Programme « Voirie 2015 »
Durée	120 mois
taux fixe	1,5700 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'échéances	Echéances constantes / Amortissement progressif
Montant des échéances	6 224,44 Euros
Commission d'engagement	345€

4/ SDE03 : adhésions des 3 communautés d'agglomération de l'Allier

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune de CREUZIER-LE-VIEUX au SDE03, syndicat départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de l'Allier et 14 communautés de communes.

Une nouvelle compétence optionnelle a été ajoutée aux statuts du syndicat par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 : "Organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides".

Dans le cadre du maillage du département en bornes des recharges, le SDE03 a travaillé sur le schéma d'implantation de ces installations en coordination notamment avec les 3 Communautés d'Agglomération.

Il apparaît que l'adhésion des communautés d'agglomération soit maintenant nécessaire pour l'installation sur le terrain de ces infrastructures de recharges.

C'est ainsi que par délibération de leur Conseil Communautaire, respectivement du 11 décembre 2014, 14 avril 2015 et 15 juin 2015, les trois communautés d'agglomération de l'Allier, de VICHY, MONTLUCON et MOULINS, ont demandé leur adhésion au SDE03.

Par délibération du comité syndical du 29 juin 2015, le SDE03 a approuvé l'adhésion des communautés d'agglomération.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales (articles L 5211-18, L 5211-5), il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et communautés de communes adhérentes au syndicat de se prononcer sur ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'adhésion des 3 agglomérations de Montluçon, Moulins et Vichy au SDE03.

5/ VVA : dispositif FICT 2015-2020

Dans le cadre du fonds intercommunal de cohésion territoriale (FICT), VVA nous demande de désigner un projet d'investissement éligible nous permettant une subvention de 10 000€ pour 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, le projet de réfection de la toiture-terrasse de la salle des fêtes d'un montant de 21 604,56€ et dont le titulaire du marché est la Sarl VIROT.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

/

Séance levée à 19h45.